

SECTION MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE

Option **Composition acousmatique**

Contenu de l'épreuve

Test écrit des facultés perceptives (comparaison de 2 ou 3 séquences électroacoustiques : définition de leurs similitudes ou différences).

Descriptif perceptif d'un extrait d'œuvre entendu deux fois.

Connaissance du répertoire des musiques contemporaines (grandes œuvres marquantes tant instrumentales qu'électro-acoustiques post-1945) et extra-européennes.

Evaluation des qualités d'écoute.

Evaluation de la mémoire auditive.

Entretien de 20' avec le jury portant sur l'expérience, les réalisations antérieures et sur les motivations de l'étudiant.

DOMAINE DU THEATRE

Option **Art dramatique**

Il est demandé aux candidats de rédiger une lettre de motivation (une page A4 max).

Les épreuves d'admission se déroulent en deux tours :

1° Le premier tour consiste en une audition d'une vingtaine de minutes, sur rendez-vous.

Les candidats sont tenus de présenter, avec leurs partenaires de jeu, **deux scènes**, une classique* et une moderne, mémorisées et mises en espace. Les monologues ne sont pas admis.

En outre il est demandé aux candidats de présenter une **forme libre** (chant, poème, danse, cirque, performance, ...).

Cette audition sera suivie d'un entretien.

À l'issue de ce premier tour, le jury d'admission opère une première sélection parmi les candidats auditionnés.

2° Les candidats retenus recevront une courte scène à mémoriser pour le second tour.

Le second tour consiste en une journée de travail avec les pédagogues de l'option.

À l'issue de cette journée, le jury effectue le choix définitif des candidats admis au sein de l'École. Les résultats sont proclamés le jour même.

**Scène classique* s'entend ici dans une acception large : du théâtre antique à la fin du XIX^e siècle.